



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 19/2016

Objet du préavis

Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie ainsi que des aménagements routiers et réalisation d'une place publique à la rue de Vuary

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La société Sinef SA, pour le compte de Groupe E Celsius (anciennement Frigaz), a reçu des demandes de raccordement au gaz du promoteur des futures habitations de la rue de Vuary 2-4-6. En effet, ces immeubles ont un besoin impératif de chauffage pour sécher les chapes et les crépis intérieurs durant la saison hivernale.

Conformément au Plan Directeur communal de la Distribution d'Eau et de défense incendie (PDDE), le dimensionnement de la conduite d'eau située dans cette rue doit être augmenté afin de garantir les débits futurs sur le secteur industriel de La Palaz.

Part ailleurs, l'opération immobilière Vuary 2-4-6 a fait l'objet d'un échange de terrains en vue des aménagements d'un trottoir, de la réorganisation du parage et de la place publique.

De plus, la Municipalité a décidé de profiter des travaux d'infrastructures pour réaliser les travaux d'aménagements suivants :

- travaux de réaménagement et d'adaptation de la place publique ;
- travaux de correction du trottoir existant le long de la place publique, avec la pose d'un nouveau tapis bitumineux et la création de 3 places de parc longitudinales (en lieu et place des 3 places de stationnement sises actuellement sur la place) ;
- travaux de pose d'un tapis sur le trottoir existant et situé en face de la future place publique ;
- travaux de pose d'un tapis sur la rue de Vuary (tronçon rte d'Yverdon – fontaine de Vuary).

En contrepartie, les promoteurs se sont engagés à réaliser, à leurs frais, un nouveau trottoir public qui longera les 3 immeubles de Vuary 2-4-6 (env. 63 m de long). Pour complète information, la gestion des déchets de ces immeubles est convenue selon le système « Molok ».

2. Objet du préavis

La conduite d'eau et de défense incendie, propriété communale, est entièrement sur le domaine public. Cette conduite date des années 1970. Elle est en matériau fonte ductile de diamètre 100 mm. Il s'agit de remplacer le tronçon situé entre « le pont de Ville et le carrefour de la fontaine de Vuary » (cf. : plan ci-joint). Du reste, les deux extrémités de ce tronçon ont déjà été remplacées en 1998 et sont dimensionnées avec un diamètre de 200 mm. C'est donc un tronçon médian qu'il faut remplacer.

La possibilité de changer notre conduite d'eau et de défense incendie, conjointement avec la pose de la conduite du gaz, nous est à nouveau offerte. Le remplacement de la conduite existante, d'un diamètre de 100 mm, par une conduite d'un diamètre de 200 mm, conformément au Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE), ainsi que le remplacement des bornes hydrantes, permettront d'améliorer de manière significative la qualité hydraulique du réseau d'eau dans ce secteur. Bien entendu, la société Sinef SA prendra à sa charge la moitié des coûts du génie civil.

Le déplacement de l'équipement privé du réseau d'eau potable sur la nouvelle conduite communale est entièrement pris en charge par la Commune. Chaque propriétaire sera informé qu'il est libre de remplacer son embranchement privé jusqu'au compteur, à ses frais.

Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) prévoit la mise en séparatif du réseau d'assainissement de cette rue en priorité 3, soit dans un délai de 15 à 30 ans. Il paraît inopportun de le faire dans le cadre de ces travaux, compte tenu des investissements importants planifiés ces prochaines années. De plus, la profondeur de creuse des installations d'évacuation des eaux est beaucoup plus importante que celle de l'eau potable. Elle contribue à un coût supérieur et à une durée du chantier plus longue. Bien entendu, une attention particulière sera apportée à l'étude des tracés, afin de ne pas perturber une mise en séparatif ultérieure dans ce secteur.

Les services du téléphone et de l'électricité sont déjà installés dans cette rue. Au moment de rédiger ce préavis, ils ne sont pas intéressés à participer à l'amélioration de leurs installations. Cependant, cas échéant, les frais de génie civil découlant de ces services feront l'objet d'un propre financement, selon une clé de répartition définie. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas comptabilisés dans ce préavis.

S'agissant des travaux d'infrastructures, les montants mentionnés ci-dessous sont issus de l'entreprise Sinef SA qui joue sur ce chantier le rôle du maître d'ouvrage. C'est elle qui s'occupe de l'ingénierie et de la mise en soumission selon la législation en vigueur sur les Marchés Publics. L'adjudication se fera d'entente entre les partenaires du projet.

S'agissant des travaux des aménagements routiers et de la place publique, les montants mentionnés sont issus de la comparaison à des travaux similaires exécutés dernièrement. Ils feront l'objet d'une annexe à la soumission des travaux d'infrastructures et seront adjugés en même temps que ces derniers. Cependant, leur réalisation est évidemment reportée à la fin de la construction des trois immeubles d'habitation en construction, soit en été 2017. A noter que ces travaux d'aménagements routiers seront réalisés jusqu'à la fin de la rue (fontaine de Vuary).

Enfin, en matière de circulation, le double sens sera remis à la fin des travaux et la situation réévaluée à ce moment-là.

Par conséquent, la Municipalité souhaite, dans le cadre de la maintenance du réseau d'eau communal, procéder au remplacement de cette conduite sur le tronçon précité et aux travaux d'aménagements routiers (place, trottoirs et rue).

3. Données techniques

Caractéristiques des conduites :

- conduite d'eau en fonte ductile d'un diamètre de 200 mm et d'une longueur de 160 m ;
- remplacement de la borne hydrante existante.

Travaux de génie civil :

- la tranchée sera située sur le côté de la rue. Par conséquent, le trafic routier sera maintenu. Tout au plus, il sera alterné à certains endroits. L'accès aux immeubles en construction devra toujours être garanti, ce qui obligera de travailler en deux étapes ;
- la réalisation du trottoir, des places de parc et de la place publique ne perturbera que peu le trafic routier dans cette rue ;
- la pose du tapis final sur la route obligera la fermeture routière 1 à 2 jours.

Ces travaux d'infrastructures sont planifiés pour novembre 2016 et dureront entre 5 et 6 semaines.

Les travaux des aménagements routiers sont planifiés en été 2017 et dureront environ 1 mois.

4. Coût des travaux

Devis estimatif :

Travaux de génie civil pour les travaux de conduite d'eau, part communale	Fr. 50'000.—
Travaux appareillage EP (fourniture et pose)	Fr. 90'000.—
Travaux des aménagements et de correction du trottoir (long. env. 19 m) avec l'aménagement de 3 places de parc	Fr. 25'000.—
Pose d'un tapis bitumineux sur le trottoir existant en face de la place (long. env. 37 m) adaptation des bordures	Fr. 15'000.—
Pose d'un tapis bitumineux sur la rue de Vuary avec réfection et adaptation des bordures et grilles de route (surface 1850 m ²)	Fr. 185'000.—
Réhabilitation de la place publique	Fr. 20'000.—
Marquage et signalisation	Fr. 5'000.—
Divers et imprévus	<u>Fr. 31'000.—</u>
Total HT	Fr. 421'000.—
TVA 8%	<u>Fr. 33'680.—</u>
Total TTC (arrondi)	<u>Fr. 455'000.—</u>

Pour la conduite d'eau potable et de défense incendie, nous pouvons nous attendre à une subvention ECA de l'ordre de Fr. 15'000.—.

Récapitulation :

Total TTC	Fr. 455'000. —
Prestations communales pour la pose de la conduite d'eau	./ Fr. 15'000. —
Subvention attendue de l'ECA	./ <u>Fr. 15'000. —</u>
Total (TTC)	<u>Fr. 425'000. —</u>

Récapitulation des coûts

Remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie	Fr. 163'000.—
Aménagements routiers, trottoirs et la place publique	<u>Fr. 292'000.—</u>
Total (TTC)	<u>Fr. 455'000.—</u>

5. Financement

Il est prévu de financer la totalité des travaux, soit la conduite d'eau et de défense incendie, les aménagements routiers, les trottoirs et la place publique, par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme relative à la conduite d'eau et de défense incendie par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

La Municipalité prévoit d'amortir la somme relative aux aménagements routiers, trottoirs et la place publique, sur une durée de 20 ans.

Frais de fonctionnement annuels

Aménagements routiers, trottoirs et place publique :

Amortissement	:	5% de Fr. 292'000. — TTC (Fr. 250'000+divers et TVA)	Fr.	14'600.—
Intérêts	:	2% de Fr. 292'000. — TTC (Fr. 250'000+divers et TVA)	Fr.	<u>5'840.—</u>
Total			Fr.	<u>20'440.—</u>

6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 19/2016 de la Municipalité du 31 août 2016 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie de la rue de Vuary pour un montant de Fr. 163'000. — (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à réaliser les aménagements routiers, trottoirs et la place publique pour un montant de Fr. 292'000.— (TTC) ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 440'000. — (TTC) (Fr. '455'000.— - Fr. 15'000.—) par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 163'000. — (TTC), relatif à la défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs » ;

Article 5 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 292'000.— (TTC), relatif aux aménagements routiers, trottoir et place publique, et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 31 août 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

Annexe : Plan du tronçon
Plan des aménagements extérieurs

Municipal délégué : M. André Jomini

Autre Municipal concerné : M. André Bersier



COMMUNE DE PAYERNE

Urbanisme et Travaux - 1530 Payerne
tél. 026/662.65.30 - fax 026/662.65.26
travaux@payerne.ch

Visa : 

Rue de Vuary

Réseau de défense incendie

REPLACEMENT D'UNE CONDUITE

SITUATION

Payerne, le 13 août 2016

Extrait : SIT Commune de Payerne

Source : Géodonnées Etat de Vaud
Mensuration cadastrale - avril 2016

Réf. SIT : Vuary_Rempl.EP



La Broye, rivière

Pont de Ville

Coordonnées moyennes :
561'535 / 185'715

Rue de Vuary

Fonte DN 200 L 160 m'

BH 8

BH 8

Fonte DN 100 à mettre hors service



